



**CONVOCACTION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019
VENDREDI 13 MARS 2020**

Stade Boiron-Granger 51 rue Pierre Baratin 69100 Villeurbanne

18h30 Accueil et émargement des participants

19h00 Ouverture de l'Assemblée

ORDRE DU JOUR

- Accueil de l'Assemblée et des personnalités par le Président
- Parole donnée aux personnalités
- Approbation du compte-rendu de la dernière assemblée (vote)
- Rapport moral (vote)
- Rapport financier et budget prévisionnel (votes)
- Questions diverses
- Récompenses
- Élection du nouveau Comité Directeur (vote)
- Élection du nouveau Bureau par le Comité Directeur
- Présentation et approbation du nouveau Bureau par l'Assemblée

Un buffet clôturera l'Assemblée.

Rappels importants :

Titre 2 « Assemblée générale » du règlement intérieur de la section Athlétisme

Article 4 : L'assemblée ne peut se tenir que si 25% des membres sont présents ou mandatés. Chaque électeur présent peut représenter au maximum deux électeurs absents après avoir présenté sa procuration.

Article 5 : (modifié le 15 janvier 2018 par le Comité Directeur) Sont électeurs et éligibles les membres actifs à jour de leur cotisation âgés de seize ans (16) au moins le jour de la tenue de l'Assemblée.

**Pour le Président Hoang Trieu NGO
Le Secrétaire Général Christian GUENNEAU**

PROCURATION

NOM

Prénom :

Donne pouvoir à :

NOM

Prénom

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'ASVEL section Athlétisme, le 13 mars 2020

Date

Signature